

Une insertion rapide et satisfaisante pour les diplômés de l'enseignement supérieur **agronomique, vétérinaire** et de **paysage**

Chaque année, les établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage interrogent leurs diplômés pour connaître leur devenir. Cette synthèse présente les principaux résultats de ces enquêtes conduites en 2017 auprès de 3 promotions d'ingénieurs (2016, 2015 et 2014), de 2 promotions de titulaires du diplôme d'études fondamentales vétérinaires (2014 et 2013) et de paysagistes (2015 et 2014). Ces promotions d'ingénieurs représentent chacune près de 2 600 diplômés, celles de titulaires du diplôme d'études fondamentales vétérinaires plus de 450 et celles de paysagistes plus de 60.

Enquêtes 2017

Ingénieurs

L'insertion professionnelle des ingénieurs s'améliore une nouvelle fois, notamment pour la promotion sortante : 8 ingénieurs diplômés en 2016 sur 10 entrés dans la vie active ont un emploi. Cette proportion atteint près de 95 % chez les diplômés sortis de l'école depuis deux ans. Cette amélioration profite plus aux femmes qu'aux hommes, réduisant ainsi l'écart entre eux. Les conditions d'emploi des ingénieurs progressent en fonction de la durée qui les sépare de la sortie de l'école ; néanmoins celles des femmes demeurent moins favorables que celles des hommes, quelle que soit leur ancienneté. Quand elles sont salariées, elles sont moins souvent en CDI que les hommes. Elles sont également moins bien rémunérées qu'eux. Hommes et femmes ne s'insèrent pas dans les mêmes secteurs voire n'occupent pas les mêmes fonctions, ce qui peut expliquer en partie ces inégalités.

Un peu plus d'un ingénieur sur 10 poursuit des études tout de suite après la sortie de l'école, le plus souvent pour préparer une thèse de doctorat.

Vétérinaires

Les vétérinaires connaissent le plein emploi dès la première année après la sortie de l'école. Plus de 9 d'entre eux sur 10 deviennent vétérinaires praticiens, en animaux de compagnie ou animaux de production ou équidés ou en activité mixte. Leurs conditions d'emploi varient toutefois selon le type d'exercice. Par exemple, l'activité à temps partiel est plus fréquente parmi les vétérinaires pour animaux de compagnie et les rémunérations sont plus élevées chez ceux qui soignent les animaux de production.

Paysagistes

Les paysagistes présentent une insertion professionnelle plus lente. Ils se distinguent par une forte proportion de créateurs d'entreprise : un quart des diplômés 2015 en activité professionnelle et 44 % pour la promotion précédente. Leurs conditions d'emploi évoluent plus lentement compte tenu de la création d'entreprise.

Les ingénieurs

Les ingénieurs agronomes : une population majoritairement féminine et issue d'un baccalauréat scientifique.

Plus de 6 ingénieurs sur 10 diplômés de l'enseignement supérieur agronomique entre 2014 et 2016 sont des femmes et plus de 9 sur 10 sont des bacheliers série scientifique [tableau 1]. Les ingénieurs suivent majoritairement leur formation par la voie initiale scolaire. D'autres voies de formation sont possibles : environ **1 ingénieur sur 10 emprunte celle de l'apprentissage** et près de

1 sur 25 celle de la formation professionnelle continue (dont le contrat de professionnalisation). Enfin, quelques individus obtiennent le diplôme par la validation des acquis de l'expérience.

Les résultats présentés dans les tableaux 2 à 4 ne distinguent pas les voies de formation, l'insertion des apprentis fait cependant l'objet d'un encadré page 5.

Tableau 1. Caractéristiques des diplômés ingénieurs par promotion

Promotions	Femmes (%)	Formation initiale scolaire (%)	Apprentissage (%)	Bacheliers scientifiques (%)
2016	63	85	11	93
2015	63	85	11	93
2014	62	87	9	93

Le taux net d'emploi et les conditions d'emploi progressent entre 6 et 24 mois après la sortie de l'école.

La part des ingénieurs en activité professionnelle s'élève à 68 % au sein de la promotion 2016 interrogée sur sa situation 6 mois après la sortie de l'école. Elle atteint 79 % chez la promotion 2015 et 84 % chez celle de 2014, interrogées respectivement 12 et 24 mois après la sortie de l'école [tableau 2]. Les volontaires (volontariat international en entreprise, service civique...) sont considérés en activité professionnelle, ils représentent 4 % des ingénieurs diplômés en 2016 ou 2015 et 2 % de ceux diplômés en 2014. Ainsi, plus la sortie de l'école s'éloigne, plus le taux net d'emploi (TNE), qui correspond à la part de diplômés en activité professionnelle ou en volontariat parmi tous ceux entrés dans

la vie active, est élevé. À 80,3 % pour la promotion 2016 (donc 6 mois après la sortie de l'école), il atteint 90,7 % pour celle de 2015 (à 12 mois) et 94,3 % pour celle de 2014 (à 24 mois) [tableau 3]. Cette progression est visible chez les hommes comme chez les femmes. Toutefois, 6 mois après la sortie de l'école, le TNE des hommes est supérieur de 3 points à celui des femmes. Cet écart se réduit à moins d'un point à 12 et 24 mois.

Six mois après la sortie de l'école, un peu plus de la moitié des ingénieurs en activité professionnelle salariée en France ont un Contrat à Durée Indéterminée (CDI), ils sont 7 sur 10 à 12 mois et un peu plus de 8 sur 10 à 24 mois. Les femmes

Tableau 2. Les situations des ingénieurs au moment de l'enquête par promotion (%)

Promotions	Activité professionnelle (dont volontariat)	Recherche d'emploi	Poursuite d'études (dont thèses)	Autres situations (année sabbatique, voyage, etc.)	Total
2016	68	16	12	4	100
2015	79	8	10	3	100
2014	84	5	9	2	100

Tableau 3. Principaux indicateurs d'insertion des ingénieurs par promotion et par sexe

	Taux net d'emploi (TNE) (%)	CDI parmi les salariés (en France) (%)	Cadres parmi les salariés (en France) (%)	Rémunération brute moyenne annuelle avec primes en €
Promotion 2016 interrogée 6 mois après la sortie de l'école				
Femmes	79,2	47	57	29 095
Hommes	82,3	60	63	30 765
Ensemble	80,3	52	59	29 694
Promotion 2015 interrogée 12 mois après la sortie de l'école				
Femmes	90,4	66	61	30 408
Hommes	91,1	76	67	32 508
Ensemble	90,7	70	63	31 193
Promotion 2014 interrogée 24 mois après la sortie de l'école				
Femmes	94,0	79	63	31 784
Hommes	94,9	85	70	33 852
Ensemble	94,3	81	66	32 584

bénéficient moins souvent que les hommes d'un tel contrat même si l'écart entre eux diminue avec le temps. La part de cadres parmi les salariés en France augmente également avec le temps mais sa croissance est plus ténue, chez les hommes comme chez les femmes. Le niveau de rémunération brute annuelle (primes comprises) des ingénieurs travaillant en France progresse également en fonction de la durée qui les sépare de la sortie de l'école. S'ils débutent leur carrière avec une rémunération moyenne d'environ 29 700 € (promotion 2016), elle atteint près de 32 600 € (promotion 2014) après deux années d'expérience. Quelle que soit la promotion considérée, les hommes sont mieux rétribués que les femmes, de 6 à 7 % de plus.

Des conditions d'emploi variables selon le secteur d'activité investi – le cas de la promotion 2015.

L'industrie agroalimentaire (dont la restauration collective) est le secteur qui accueille le plus d'ingénieurs (23 %) [tableau 4]. Ce secteur, plutôt féminin, se distingue par des entreprises de grande taille : 77 % des diplômés qui y travaillent sont employés dans des structures de plus de 250 salariés. Les fonctions les plus fréquentes sont directement liées à la production (26 %) ou connexes à celle-ci (qualité/contrôle et achat/approvisionnement – respectivement 16 et 7 %). On y trouve également des fonctions d'études ou de recherche et développement (R&D) – 25 % – ainsi que celles liées au commerce et au marketing (19 %). Les ingénieurs salariés de ce secteur sont 72 % en CDI et 60 % sont cadres. Ils gagnent 8 % de plus que la moyenne, soit 33 769 €.

Les sociétés de services emploient 15 % des ingénieurs diplômés en 2015. Ce secteur comprend entre autres les bureaux d'études, les sociétés de conseils, les sociétés de technologies de l'information et de la communication (TIC), les banques/assurances ou encore les centres de gestion agréés. Les emplois

qu'il offre sont plus souvent localisés en Ile-de-France que les autres secteurs : 37 % des ingénieurs qui y sont insérés travaillent dans cette région. Les métiers les plus fréquemment exercés sont ceux de consultant (13 %), chargé de clientèle en banque et assurance (12 %) ou encore conseiller en économie, gestion et comptabilité (9 %). Ce secteur, plutôt mixte, est celui qui offre le plus d'emploi en CDI (89 %) et un niveau de rémunération supérieur de 8 % à la moyenne (33 735 €).

Les organisations professionnelles agricoles (OPA) recrutent 12 % des ingénieurs. Ces derniers y exercent plus de 7 fois sur 10 des fonctions d'animation et de conseil. Les femmes sont surreprésentées au sein des OPA qui offrent des conditions d'emploi un peu moins favorables qu'ailleurs. 57 % des ingénieurs qui y travaillent sont en CDI, 54 % sont cadres et leur niveau de rémunération, à 26 424 € par an, est inférieur de 15 % à la moyenne de l'ensemble des secteurs.

Le commerce et la distribution, qui comprend entre autres, les coopératives et les supermarchés, attire 12 % des ingénieurs

Tableau 4. Secteurs d'activité dans lesquels les ingénieurs diplômés en 2015 travaillent au moment de l'enquête

Secteurs d'activité	Répartition (%)	Femmes (%)	CDI parmi les salariés (en France) (%)	Cadres parmi les salariés (en France) (%)	En activité professionnelle en Ile-De-France (%)	Rémunération brute moyenne annuelle avec primes - en €
Industrie agroalimentaire (dont restauration collective)	23	73	72	60	18	33 769
Services divers aux entreprises, aux particuliers et aux collectivités	15	61	89	69	37	33 735
Organisation professionnelle agricole (OPA)	12	72	57	54	14	26 424
Commerce/Distribution	12	57	82	52	19	31 734
Aménagement/ Environnement/ Paysage	8	50	61	70	22	28 496
Production agricole	6	47	73	34	3	25 853
Autres industries (pharmaceutique, bois, bâtiment/génie-civil...)	6	59	74	85	27	34 798
Agrofourniture (agrochimie, semences, agroéquipement...)	5	46	78	72	10	34 102
Administrations (Etat, coll. terr., hosp.)	5	72	45	82	20	29 761
Enseignement, recherche	5	62	36	84	17	26 530
Autres secteurs (org. internationaux, de loisirs, culturels...)	2	78	60	25	11	27 208
Ensemble	100	63	70	63	20	31 193

Lecture : 23 % des ingénieurs diplômés en 2015 qui exercent une activité professionnelle au moment de l'enquête travaillent dans le secteur d'activité de l'industrie agroalimentaire (dont la restauration collective). Parmi eux, 73 % sont des femmes et 18 % travaillent en Ile-De-France. Parmi ceux qui sont salariés, 72 % ont un CDI et 60 % le statut de cadre. Ils perçoivent en moyenne une rémunération de 33 769 € brute annuelle pour une activité à temps plein en France.

de la promotion 2015. Les fonctions liées au commerce et marketing (technico-commercial, responsable commercial, acheteur ou encore chef de produit ou de rayon) sont les plus fréquentes (46 %) mais on trouve également des métiers liés aux achats et à l'approvisionnement (15 %) ou encore à la qualité et au contrôle (11 %). Ce secteur est l'un de ceux qui offrent le plus de CDI (82 %) mais aussi l'un de ceux où un ingénieur est le moins souvent cadre (52 %). Le niveau des rémunérations, à 31 734 €, avoisine la moyenne.

Le secteur de l'aménagement, de l'environnement et du paysage regroupe 8 % des ingénieurs diplômés en 2015. Les structures qui composent ce secteur sont relativement hétérogènes : des associations de protection de la

nature, des structures publiques ou parapubliques (bassins versants, parcs régionaux...) et privées (bureaux d'études, sociétés de conseil en environnement et aménagement, entreprises d'assainissement...). Si la part d'emplois en CDI est inférieure à la moyenne, la part des cadres est plus élevée. Quant aux rémunérations, elles sont en moyenne un peu plus faibles qu'ailleurs (28 496 €).

Le secteur de la production agricole, plutôt masculin, réunit 6 % des ingénieurs. Ce secteur se caractérise par des entreprises de petites tailles (45 % des ingénieurs sont dans une entreprise de moins de 10 salariés), localisées en province (83 % des ingénieurs de ce secteur) et une part d'indépendants plus élevée qu'ailleurs (20 % contre 3 %). Un peu plus de 7 ingénieurs sur 10 travaillant dans ce secteur ont une activité directement liée à la production : exploitant agricole, responsable de domaine, chef de culture... Ce secteur offre peu souvent le statut cadre à ses salariés mais propose davantage de CDI (73 %). Quant aux rémunérations, elles se situent parmi les plus modestes (25 853 €).

Les autres industries qui recouvrent une hétérogénéité d'activités (industries pharmaceutiques, cosmétiques, énergie, bâtiment/génie civil ou encore industrie du bois, du papier et du carton...) sont investies par 6 % des ingénieurs de la promotion 2015. Elles proposent des conditions d'emploi plutôt plus favorables qu'ailleurs en termes de contrat de travail, de statut cadre et de rémunérations.

Le secteur des agrofournitures comprend les entreprises d'agrochimie, d'agroéquipement et d'agroéquipement. Un ingénieur sur 20 est inséré dans ce secteur qui offre des conditions plutôt favorables : près de 8 ingénieurs sur 10 sont en CDI, plus de 7 sur 10 sont cadres et les rémunérations sont, en moyenne, plus élevées qu'ailleurs (+9 %, à 34 102 €). Près de 6 ingénieurs sur 10 y exercent une fonction liée au commerce et au marketing et 3 sur 10 une fonction d'études et R&D.

Un ingénieur de la promotion 2015 sur 20 travaille au sein d'une **administration publique** (parmi eux, 22 % sont des ingénieurs qui ont suivi la formation sous le statut d'élève fonctionnaire). Ils se répartissent entre les services centraux et déconcentrés

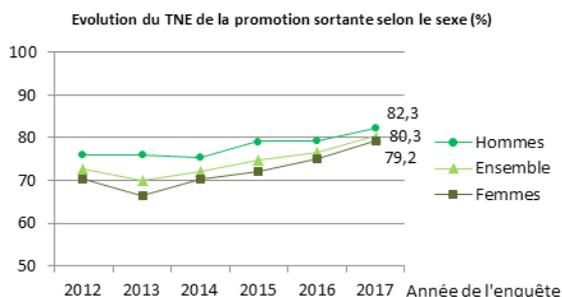
Les poursuites d'études des ingénieurs – promotion 2016

Tout de suite après l'obtention de leur diplôme, 12 % des ingénieurs entreprennent de nouvelles études [tableau 2]. Cette proportion est stable depuis plusieurs années. Les études engagées à la sortie de l'école sont diverses. La préparation d'une thèse concerne 37 % des ingénieurs en poursuite d'études (stable par rapport à la promotion 2015 interrogée en 2016). La rémunération moyenne annuelle perçue par les thésards s'élève à 22 666 €. Les ingénieurs s'inscrivent également en Mastère Spécialisé labellisé par la Conférence des Grandes Ecoles (dont le Master of Science) – 27 %, en master (22 %) et en master of business administration (3 %). Les autres études, très diverses, comprennent notamment la formation au diplôme national d'œnologie (DNO).



L'accès à l'emploi de la promotion sortante : l'amélioration se poursuit en 2017

La progression du TNE se confirme en 2017 (+3,8 points) chez la promotion sortante interrogée 6 mois après la sortie de l'école. Une nouvelle fois, cette amélioration est un peu plus forte chez les femmes (+4,2 points) que chez les hommes (+3,1 points) ce qui réduit l'écart entre eux. Plus de 3 ingénieurs sur 10 diplômés en 2016 (hors apprentis) accèdent à l'emploi grâce au stage de fin d'études.



Une insertion rapide pour les apprentis et des rémunérations plus attractives que la moyenne

Les diplômés par la voie de l'apprentissage connaissent une insertion professionnelle rapide : 6 mois après la sortie de l'école (promotion 2016), 89,4 % des apprentis entrés sur le marché du travail ont un emploi et 24 mois après la sortie de l'école, ils sont 92,2 %. Plus de 4 apprentis sur 10 de la promotion 2016 ont été embauchés au sein de la structure où ils ont réalisé leur apprentissage. Les conditions d'emploi à leur entrée sur le marché du travail sont plutôt favorables : près de 7 apprentis sur 10 ont un emploi en CDI et sont cadres et leur niveau de rémunération approche 31 000 € annuels bruts. Leurs conditions d'emploi progressent également 12 et 24 mois après la sortie de l'école. Les apprentis sont un peu moins enclins à poursuivre des études, 9 % de la promotion 2016 s'engagent dans une nouvelle formation, et ce taux se réduit pour les promotions 2015 et 2014 respectivement à 4 et 3 %.

Les principaux indicateurs d'insertion des ingénieurs diplômés par la voie de l'apprentissage

Promotions	Poursuites d'études (dont thèses) (%)	Taux net d'emploi (TNE) (%)	CDI parmi les salariés (en France)	Cadres parmi les salariés (en France) (%)	Rémunération brute moyenne annuelle avec primes - en €
2016	9	89,4	68	67	30 972
2015	4	90,8	76	68	32 710
2014	3	92,2	88	70	33 450

des ministères (43 %), les collectivités territoriales (25 %) et les établissements publics tels que l'ONF (32 %). Plus de 8 ingénieurs sur 10 ont le statut de cadre, 45 % sont en CDI (dont fonctionnaires) et leur niveau de rémunération se situe sous la moyenne, à 29 761 €.

Un ingénieur sur 20 exerce dans *l'enseignement et la recherche* (parmi eux, 10 % sont des ingénieurs qui ont suivi la formation sous le statut d'élève fonctionnaire). Le plus souvent, ils sont enseignants ou formateurs au sein d'établissements du secondaire ou du supérieur et chargés d'études ou de recherche au sein de l'enseignement supérieur ou d'un établissement public de recherche. 84 % des ingénieurs de ce secteur sont cadres mais seulement 36 % sont en CDI (dont fonctionnaires). Ils gagnent en moyenne 26 530 € par an.

Les vétérinaires

Les titulaires du Diplôme d'Etudes Fondamentales Vétérinaires (DEFV) : une population encore plus majoritairement féminine et issue du baccalauréat scientifique que celle des ingénieurs.

La population des titulaires du DEJV se caractérise par une majorité de femmes : 80 % au sein de la promotion DEJV 2013 et 76 % au sein de celle de 2014 [tableau 5]. 98 % des

Tableau 5. Caractéristiques des titulaires du DEJV

Promotions	Femmes (%)	Docteurs vétérinaires (%)	Bacheliers scientifiques (%)
DEFV 2014	80	97	98
DEFV 2013	76	98	98

étudiants en médecine vétérinaire sont issus du bac série scientifique. Après l'obtention du DEJV, les étudiants ont suivi une année d'approfondissement dans l'un des trois secteurs (animaux de compagnie, de production ou équidés), dans la recherche, la santé publique vétérinaire ou encore l'industrie. Au terme de cette année d'approfondissement, presque tous ont obtenu le titre de docteur vétérinaire.

Les titulaires du DEJV connaissent le plein emploi dès la première année après la sortie de l'école mais les conditions d'emplois des hommes et des femmes sont variables.

Les titulaires du DEJV sont peu nombreux en situation de recherche d'emploi 12 et 24 mois après la sortie de l'école [tableau 6]. Par voie de conséquence, le TNE de ces diplômés s'élève à plus de 97 % [tableau 7]. Si les femmes accèdent rapidement à l'emploi comme les hommes, leurs conditions d'emplois ne sont pas aussi favorables.

Si l'accès au CDI est comparable chez les hommes et chez les femmes, elles travaillent plus souvent à temps partiel (non choisi pour plus d'une femme sur deux) et sont moins rémunérées qu'eux. Ces différences peuvent s'expliquer en partie par les fonctions occupées.

Tableau 6. Les situations des titulaires du DEJV au moment de l'enquête par promotion (%)

Promotions	Activité professionnelle (dont volontariat)	Recherche d'emploi	Poursuite d'études	Autres situations (année sabbatique, voyage, etc.)	Total
DEFV 2014	86	2	9	3	100
DEFV 2013	86	2	8	4	100

Tableau 7. Principaux indicateurs d'insertion des titulaires du DEFV par promotion et par sexe

Promotions	Taux net d'emploi (TNE) (%)	CDI (dont fonctionnaires) (%)	Temps partiel parmi les salariés (%)	Indépendants (%)	Rémunération brute moyenne annuelle avec primes - en €
DEFV 2014					
Femmes	97,3	76	24	13	32 319
Hommes	97,9	80	10	12	34 045
Ensemble	97,4	77	21	13	32 767
DEFV 2013					
Femmes	96,2	81	35	9	36 130
Hommes	100,0	79	22	16	38 020
Ensemble	97,1	80	32	11	36 645

Plus d'un diplômé de la promotion 2014 sur 2 exerce la médecine des animaux de compagnie [tableau 8]. Les femmes sont surreprésentées dans cette fonction qui est exercée 8 fois sur 10 dans un cabinet/clinique spécialisé. Près de 1 diplômé exerçant la médecine des animaux de compagnie sur 5 s'est installé en libéral et ceux qui sont salariés bénéficient près de 8 fois sur 10 d'un CDI. Les salariés qui soignent les animaux de compagnie sont ceux qui travaillent le plus souvent à temps partiel (dont plus de la moitié ne choisit pas cette situation) et qui sont les moins bien rémunérés à temps de travail égal (-7 % par rapport à l'ensemble des fonctions exercées).

Plus de 2 diplômés de la promotion 2014 sur 10 sont devenus vétérinaires mixtes, c'est-à-dire exerçant dans au moins deux des trois types d'activité (animaux de compagnie, ani-

maux de production, équidés). Ils travaillent tous dans des cabinets/cliniques et près de 1 sur 20 est installé en libéral. Parmi ceux qui sont salariés, près de 8 sur 10 ont un CDI et moins de 1 sur 10 travaille à temps partiel. Le niveau de leurs rémunérations se situe dans la moyenne, à 32 530 €.

La médecine des animaux de production est exercée par 15 % des diplômés de 2014. Ce sont eux qui présentent les meilleures conditions de travail. Ils travaillent peu souvent à temps partiel (1 vétérinaire sur 20). Quand ils sont salariés, ils sont le plus souvent en CDI (85 %) et ils gagnent 12 % de plus que les autres vétérinaires, à 36 688 €.

Les vétérinaires équins regroupent 4 % des diplômés 2014. Etant peu nombreux, les données les concernant sont à interpréter avec précaution. La part d'indépendants, 41 %, les distingue des autres vétérinaires.

Les autres emplois, 8 % des diplômés 2014, recouvrent des activités variées : l'inspection, la R&D, le commerce et l'enseignement ou la recherche publique.

Les poursuites d'études des vétérinaires – la promotion 2014

Près d'un diplômé vétérinaire sur 10 poursuit des études après la sortie de l'école vétérinaire [tableau 6]. Un peu plus d'un tiers préparent une thèse d'université, 42 % approfondissent un secteur dans la médecine vétérinaire (résidanat, internat, assistantat...) et 22 % préparent un diplôme de type master ou mastère spécialisé.

Tableau 8. Les fonctions occupées par les titulaires du DEFV en 2014 au moment de l'enquête 2017

Fonctions	Répartition (%)	Femmes (%)	CDI parmi les salariés (en France) (%)	Temps partiel parmi les salariés (%)	Indépendants (%)	Rémunération brute moyenne annuelle avec primes - en €
Vétérinaires animaux de compagnie	52	88	77	36	18	30 439
Vétérinaires mixtes	21	74	78	9	5	32 530
Vétérinaires animaux de production	15	75	85	5	6	36 688
Vétérinaires équins	4	69	80	0	41	32 655
Autres emplois	8	65	52	0	0	36 781
Ensemble	100	81	74	21	13	32 767

Lecture : 52 % des vétérinaires de la promotion 2014 qui exercent une activité professionnelle au moment de l'enquête sont vétérinaires auprès des animaux de compagnie. Parmi eux, 88 % sont des femmes et 18 % sont indépendants. Parmi les salariés, 77 % bénéficient d'un CDI et 36 % travaillent à temps partiel. Ils perçoivent en moyenne une rémunération de 30 439 € pour une activité à temps plein.

Les paysagistes Diplômés Par Le Gouvernement (DPLG) : une population composée d'une majorité de femmes et de bacheliers généraux.

Les paysagistes DPLG diplômés de l'École Nationale Supérieure de Paysage de Versailles (ENSP) sont, en majorité, des femmes et des titulaires d'un baccalauréat général [tableau 9]. La formation se déroule principalement par la voie initiale

scolaire, quelques individus l'ont néanmoins suivie par apprentissage. Les indicateurs suivants sont calculés sur des effectifs réduits, un peu plus d'une soixantaine d'individus ; il convient donc de les interpréter avec précaution.

Tableau 9. Caractéristiques des paysagistes DPLG par promotion

Promotions	Femmes (%)	Formation initiale scolaire (%)	Apprentissage (%)	Bacheliers généraux (dont bac S) (%)
2015	68	94	6	78
2014	59	97	3	79

Une part élevée d'indépendants et des emplois en adéquation avec la formation suivie.

Un an après la sortie de l'école, la part des paysagistes DPLG en activité professionnelle s'élève à 59 % (promotion 2015) ; elle atteint 78 % un an plus tard (promotion 2014) [tableau 10]. Dans cette même période, le nombre de diplômés en recherche d'emploi diminue. Mécaniquement, le TNE augmente, à 70 % un an après la sortie de l'école, il s'élève à 81,3 % à deux ans [tableau 11].

Les paysagistes DPLG s'insèrent majoritairement dans le secteur de l'aménagement, de l'environnement et du paysage : 86 % de ceux de la promotion 2015 et 78 % de ceux de la promotion 2014. Ils sont le plus souvent concepteurs, en qualité de chefs d'entreprise ou de salariés. Ils peuvent également être assistants paysagistes ou dessinateurs projeteurs, plus particulièrement la première année après la sortie de l'école.

Parmi les salariés, les emplois en CDI sont peu fré-

quents un an après la sortie de l'école (24 %) mais ils augmentent à deux ans (56 %). La part d'indépendants est relativement élevée chez les paysagistes DPLG, 26 % au sein de la promotion 2015 ont créé leur entreprise et 44 % au sein de celle de 2014. Le nombre d'indépendants est peut-être sous-estimé car une partie des paysagistes DPLG salariés se déclarent pluriactifs : 13 % des salariés de la promotion 2015 et 27 % de celle de 2014. Cette pluriactivité recouvre une variété de situations dont l'auto-entrepreneuriat. Le niveau de rémunération s'avère plus élevée chez la promotion la plus récemment diplômée (23 708 €) que chez celle de 2014 (21 440 €). Cela s'explique par la forte proportion de créateurs d'entreprise au sein de la promotion 2014. En effet, les rémunérations des non-salariés n'atteint pas 13 000 € annuel brut alors que les rémunérations des salariés se rapproche de 26 000 € annuel brut.

Tableau 10. Les situations des paysagistes DPLG au moment de l'enquête par promotion (%)

Promotions	Activité professionnelle	Recherche d'emploi	Poursuite d'études	Autres situations (année sabbatique, voyage, etc.)	Total
2015	59	25	13	3	100
2014	78	18	0	4	100

Tableau 11. Principaux indicateurs d'insertion des paysagistes DPLG par promotion

Promotions	Taux net d'emploi (TNE) (%)	CDI parmi les salariés (en France) (%)	Indépendants (%)	Rémunération brute moyenne annuelle avec primes - en €
2015	70,0	24	26	23 708
2014	81,3	56	44	21 440

Annuellement, les écoles publiques et privées de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage* conduisent une enquête d'insertion professionnelle auprès de leurs diplômés pour connaître leur devenir. Les étudiants qui ont suivi leur cursus sous le statut de fonctionnaire font partie du champ de l'enquête. Cette enquête est administrée par un questionnaire via Internet. Les données de chaque école sont compilées par AgroSup Dijon-Eduter, à la demande de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère chargé de l'agriculture, afin de réaliser un traitement national.

Les populations répondantes (hors paysagistes) ont subi un redressement statistique selon l'école (ou cursus), le sexe et, le cas échéant, la voie de formation, afin de les rendre représentatives de l'ensemble des diplômés. L'ensemble des résultats (excepté ceux relatifs aux paysagistes) portent donc sur des effectifs pondérés. Les données relatives aux caractéristiques des répondants (tableaux 1, 5 et 9), hors baccalauréat d'origine, sont issues de données administratives collectées auprès des écoles.

La date à laquelle un ingénieur, un vétérinaire ou un paysagiste est diplômé peut varier d'une école à l'autre, voire au sein d'une même école. Par voie de conséquence, la durée qui s'écoule entre l'obtention du diplôme et la date de l'enquête est également variable. Un pas de temps moyen a donc été défini pour simplifier la lecture des résultats.

En 2017, les écoles d'ingénieurs ont interrogé les promotions de diplômés 2016, 2015 et 2014, soit respectivement 6, 12 et 24 mois environ après la sortie de l'école.

L'école nationale supérieure de paysage a interrogé les promotions de diplômés 2015 et 2014, soit environ 12 et 24 mois après la sortie de l'école.

Les écoles vétérinaires ont sollicité les deux dernières promotions des titulaires du Diplôme d'Etudes Fondamentales Vétérinaires. Au moment de l'enquête, ils ont tous terminé leur dernière année d'études (domaine d'approfondissement) et sont sortis de l'école en moyenne depuis 12 et 24 mois.

Nombre de diplômés interrogés et taux de réponses aux enquêtes 2017

Promotions		Pas de temps moyen de l'enquête	Nombre d'écoles participantes	Nombre de diplômés interrogés	Taux de réponses
Ingénieurs	2016	6 mois	14	2 587	87,2
	2015	12 mois	14	2 633	85,0
	2014	24 mois	14	2 624	79,8
Vétérinaires	DEFV 2014	12 mois	4	476	58,2
	DEFV 2013	24 mois	4	458	54,8
Paysagistes	2015	12 mois	1	62	96,8
	2014	24 mois	1	65	76,9

* Ecoles de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage : AGROCAMPUS OUEST, AgroParisTech, AgroSup Dijon, Bordeaux Sciences Agro, El Purpan, ENGEES, ENSP, ENVA, ENVT, ESA Angers, ESB, Institut polytechnique UniLaSalle (ex LaSalle Beauvais-Esitpa), ISA Lille, ISARA, Montpellier SupAgro, Oniris, VetAgro Sup.

Définitions

Taux Net d'Emploi (TNE) = individus en activité professionnelle / (individus en activité professionnelle + en recherche d'emploi).

Les diplômés en volontariat sont considérés en activité professionnelle mais pas les thésards. Les élèves-fonctionnaires sont exclus du calcul.

Volontariat : volontariat international en entreprise (VIE), volontariat international en administration (VIA), service civique...

CDI (dont fonctionnaires) - cadres : la part des CDI (dont fonctionnaires) et celle des cadres sont calculées sur l'ensemble des salariés en France (hors indépendants et hors volontaires).

Rémunérations : le calcul de la moyenne comptabilise uniquement les rémunérations perçues en France pour une activité professionnelle à temps plein salariée ou non. Les primes sont prises en compte mais pas les avantages en nature.

Docteurs vétérinaires : les docteurs vétérinaires sont les titulaires du DECV de l'année N qui ont soutenu leur thèse d'exercice vétérinaire au moment de l'enquête.